

**République Française**  
**MAIRIE DE SAINT-LEONARD**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 Avril 2016**

**Présents** : M. MAEDDU Marc, Maire, Mmes : CUNIN Marie-Hélène, MATHIEU Catherine, MICHALOVITCH Françoise, MICHEL Murielle, RICHARD Marie-Pierre, SEURAT Stéphanie, MM : HOLLARD Patrice, MARIATTE Bernard, PIERRET Jean-Marc

**Absents excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CLAUDON Fabienne à Mme MICHEL Murielle, MM : LAMBERT Fabrice à Mme MICHALOVITCH Françoise, OCTAVE Nolan à Mme CUNIN Marie-Hélène

Excusé(s) : MM : GROSGEORGE Francis, MASSON Alain

**Absents** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SEURAT Stéphanie

**Adoption du Compte Administratif - BUDGET PRINCIPAL - Exercice 2015**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 budget principal présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	841 173,69 €	264 156,64 €
Recettes	1051 349,29 €	189 893,28 €
Résultat de l'exercice	+ 210 175,60 €	- 74 263,36 €
Report clôture N - 1	+ 477 488,50 €	- 55 711,18 €
Résultat cumulé	+ 687 664,10 €	- 129 974,54 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 53 069,04 €    Recettes : 3 211,00 €

Voté à l'unanimité.

**Adoption du Compte Administratif - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2015**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 budget eau présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	56 249,68 €	29 037,53 €
Recettes	80 700,73 €	70 402,33 €
Résultat de l'exercice	+ 24 451,05 €	+ 41 364,80 €
Report clôture N - 1	+ 66 057,24 €	- 5 972,58 €
Résultat cumulé	+ 90 508,29 €	+ 35 392,22 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 61 009,00 €

Voté à l'unanimité.

### **Adoption du Compte Administratif - BUDGET FORET - Exercice 2015**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 budget forêt présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	42 941,90 €	11 843,33 €
Recettes	40 425,97 €	5 332,00 €
Résultat de l'exercice	- 2 515,93 €	- 6 511,33 €
Report clôture N - 1	+ 47 614,82 €	0,00 €
Résultat cumulé	+ 45 098,89 €	- 6 511,33 €

Voté à l'unanimité.

### **Adoption du Compte Administratif - BUDGET VANEMONT - Exercice 2015**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 budget Vanémont présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	3 399,29 €	1 161,00 €
Recettes	5 000,00 €	4 272,83 €
Résultat de l'exercice	+ 1 600,71 €	+ 3 111,83 €
Report clôture N - 1	+ 181,91 €	- 3 110,05 €
Résultat cumulé	+ 1 782,62 €	+ 1,78 €

Voté à l'unanimité.

### **Approbation des Comptes de Gestion - Exercice 2015**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour les différents budgets de la Commune.

Voté à l'unanimité.

### **Affectation des résultats - BUDGET PRINCIPAL**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 179 832,58 €
- est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 507 831,52 €

Voté à l'unanimité.

### **Affectation des résultats - BUDGET EAU**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 25 616,78 €
- est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 64 891,51 €

Voté à l'unanimité.

### **Affectation des résultats - BUDGET FORET**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 6 511,33 €
- est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 38 587,56 €

Voté à l'unanimité.

### **Affectation des résultats - BUDGET VANEMONT**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0 €
- est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 1 782,62 €

Voté à l'unanimité.

### **Vote du Budget Primitif - M14 BUDGET PRINCIPAL - Exercice 2016**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal présenté ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	931 421,76 €	1 553 676,52 €
Recettes	931 421,76 €	1 553 676,52 €

Voté à l'unanimité.

### **Vote du Budget Primitif - M49 BUDGET DE L'EAU - Exercice 2016**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget eau présenté ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	182 348,67 €	151 863,98 €
Recettes	182 348,67 €	151 863,98 €

Voté à l'unanimité.

### **Vote du Budget Primitif - M14 BUDGET FORET - Exercice 2016**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget forêt présenté ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	40 511,33 €	86 097,56 €
Recettes	40 511,33 €	86 097,56 €

Voté à l'unanimité.

## Vote du Budget Primitif - M14 BUDGET VANEMONT - Exercice 2016

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget Vanémont présenté ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	13 100,00 €	21 382,62 €
Recettes	13 100,00 €	21 382,62 €

Voté à l'unanimité.

### Détermination du prix de l'eau : pas d'augmentation du prix de l'eau depuis 2009

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs. Les prix de l'eau et location des compteurs n'augmenteront pas pour l'année 2016 :

- Une part fixe : abonnement (couvrant la location et l'entretien du compteur), payable par SEMESTRE et d'AVANCE, soit par ménage 14,50 €.
- Consommation réelle en m<sup>3</sup> : 0,70 €/m<sup>3</sup>.

Voté à l'unanimité.

### Fixation des tarifs publics communaux – 2016 : pas d'augmentation

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants comme indiqués dans les tableaux annexés à la délibération, consultables en Mairie. Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Voté à l'unanimité.

### Répartition des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants comme indiqués dans le tableau annexé à la délibération.

Voté à l'unanimité.

### Vote des taux des taxes locales - Budget Primitif 2016 : pas d'augmentation depuis 2012

L'assemblée décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- taxe d'habitation : 20,89 %
- foncier bâti : 12,20 %
- foncier non bâti : 21,31 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Voté à l'unanimité.

### Adoption du pacte financier et fiscal - Communauté de Communes De Saint-Dié Des Vosges

Un établissement public de coopération intercommunale signataire d'un contrat de ville est tenu d'élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité, en concertation avec ses communes membres, dans la première année de mise en œuvre du contrat ville.

Le Conseil Municipal adopte le pacte financier et fiscal proposé.

Voté à l'unanimité.

### Electrification rurale : enfouissement BT et FT Route de Mardichamp

Les membres du Conseil décident la réalisation des travaux d'enfouissement BT et FT route de Mardichamp. Ces travaux seront réalisés par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges et sont susceptibles d'être financés par ce dernier au titre du Programme Environnement et Cadre de vie 2016.

La participation de la commune s'élève à 40 % du montant TTC soit une participation de 34 520 €.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:30

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LEONARD, pour être affiché le 02 mai 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 août 1884.

A Saint-Léonard, le 02 Mai 2016  
Le Maire, Marc MAEDDU

